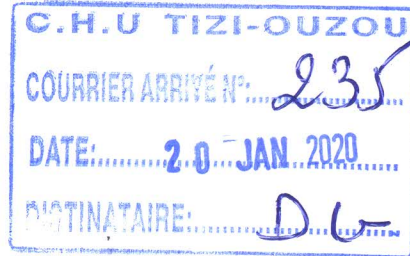




République Algérienne Démocratique et Populaire  
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la  
Recherche Scientifique  
Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou

Ministère de la sante de la population et de la  
réforme hospitalière  
Le centre hospitalier universitaire de Tizi-Ouzou



Centre Hospitalo-Universitaire  
de Tizi-Ouzou

## CONVENTION-CADRE DE COOPERATION


Entre

**L'université Mouloud MAMMERI  
de Tizi-Ouzou**

Et

**Le Centre hospitalier universitaire  
de Tizi-Ouzou Nedir Mohamed**

## SOMMAIRE

- 
- Article 01 : Objet de la convention  
Article 02 : Domaines d'application  
Article 03 : Engagements des parties  
Article 04 : Evaluation de coopération  
Article 05 : Comité de suivi et d'évaluation  
Article 06 : Confidentialité  
Article 07 : Modification et Résiliation  
Article 08 : Litiges  
Article 09: Durée  
Article 10 : Entrée en vigueur

Entre les soussignés,

**L'Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou**, établissement public à caractère scientifique, dont le siège social est sis à Hasnaoua, nouvelle ville Tizi-Ouzou, Algérie.



Représentée par son **Recteur**, Monsieur le professeur **DAOUDI Smail** dûment habilité et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Ci- après dénommée « UMMTO »,

D'une part,

**Le Centre hospitalier universitaire Nedir Mohamed de Tizi Ouzou**, un cadre administratif qui gère les structures sanitaires, dont le siège social est sis à Rue LAMALI Ahmed Tizi Ouzou, Algérie.

Représenté par son **Directeur général**, Monsieur **MOUZAOUI Yazid**, dûment habilité et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Ci- après dénommée « CHU »,

D'une autre part,

